







A.R.F.

Rapport D'information des Tiers



22 Rue Jean Messenger - 59330 SAINT REMY DU NORD
Tél : 03 27 63 60 60 - Fax 03 27 66 30 54

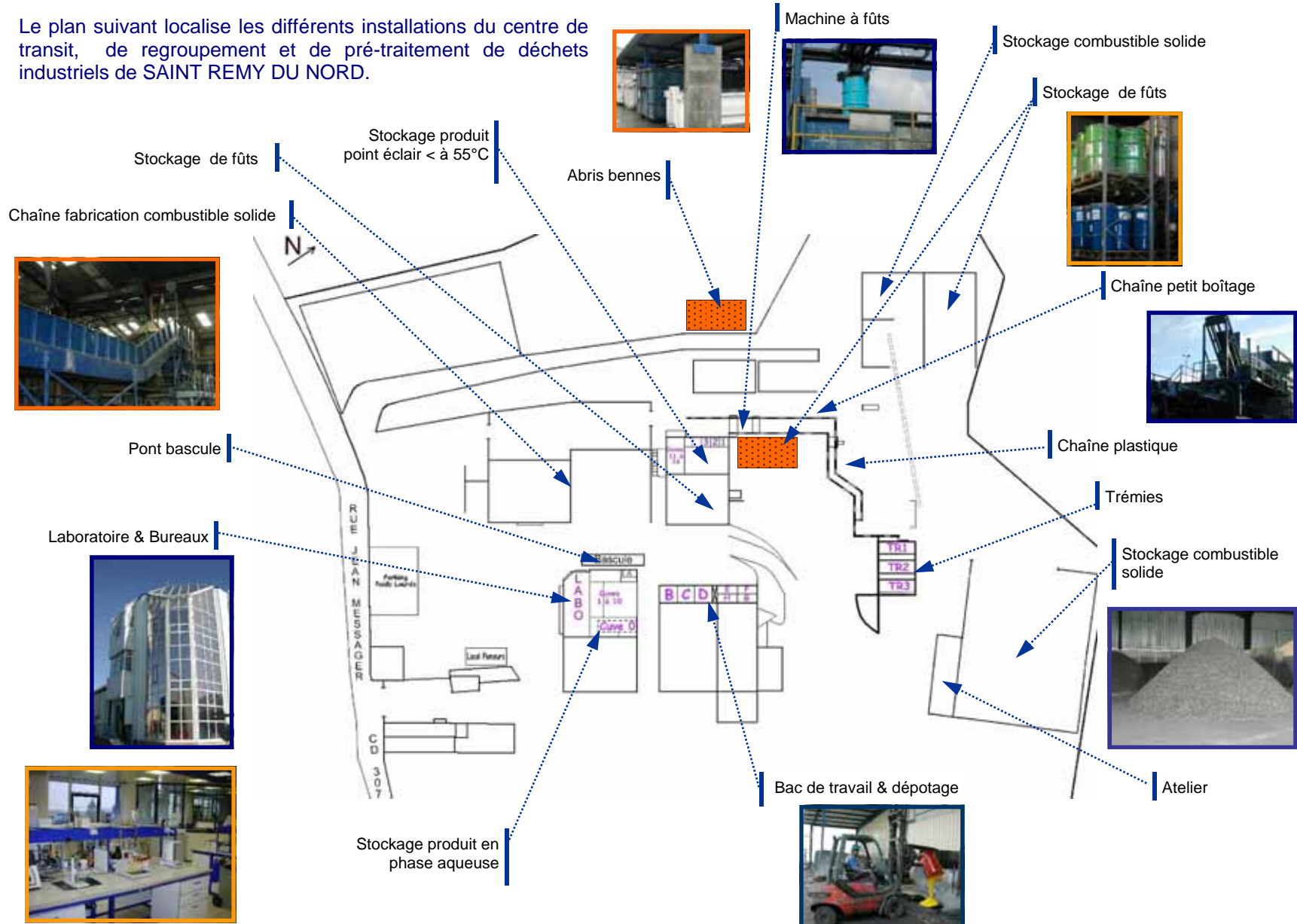


	Présentation des installations	3		Décisions individuelles & incidents	11
	Descriptif des activités	4		Décisions individuelles	11
	Les matières premières	4		Incidents	11
	Les produits	5			
	Gestion des déchets entrants	6			
	Procédure de prise en charge	6			
	Quantité et origine des déchets	7			
	Bilan des produits réceptionnés	7			
	Gestion des déchets sortants	8			
	Bilan des produits sortants	8			
	Impact environnemental	9			
	Surveillance des rejets aqueux	9			
	Surveillance des eaux souterraines	10			



Localisation des différentes installations

Le plan suivant localise les différents installations du centre de transit, de regroupement et de pré-traitement de déchets industriels de SAINT REMY DU NORD.



Le site de SAINT REMY DU NORD est un centre de transit, de regroupement et de prétraitement de déchets industriels.

Sa vocation est la valorisation énergétique [fabrication de combustibles de substitution] ou matières de ces résidus.

Transit & Regroupement :

Par regroupement de déchets, on entend le mélange de déchets de provenances différentes, mais de nature comparable..

Prétraitement :

Par prétraitement de déchets, on entend une opération qui conduit à la modification de la composition chimique ou des caractéristiques physiques du déchet. Il nécessite un traitement ultérieur du déchet à savoir sa destruction par des centres d'élimination autorisée.



Les matières premières

Les déchets

Les matières premières utilisées par ARF sont des déchets industriels spéciaux liquides [solvants, peintures, résines, mastics...] ou solides [peintures, résines, solides imprégnés emballages souillés].

Ces produits doivent répondre à des critères d'acceptation qui découlent :

- de l'arrêté préfectoral autorisant les activités du Centre de SAINT REMY DU NORD,
- des process utilisés,
- des exigences des cimentiers, chauffourniers et des incinérateurs spécialisés.



Ces déchets proviennent de l'industrie [Construction automobile, industrie chimique et para-chimique, pétrochimie, industrie agroalimentaire...] mais également des artisans (entreprise de peinture...), des commerçants et des déchetteries.



Les types de déchets admis sur le centre et leur origine géographique sont identifiés au Titre I, art 7.3.1 de l'arrêté préfectoral d'ARF en date du 16/05/1997.

Les autres matières utilisées

Les process utilisés par ARF nécessitent l'utilisation :

- des sciures de bois pour la fabrication de combustible solide substitution,
- d'acides et de bases pour les opérations de neutralisation, de polymérisation et de rectification de PH .





Les produits



Combustible solide

Ce combustible solide porte l'appellation de RSC à savoir « Résidu Solide Combustible ».

Après sélection par le laboratoire, les déchets solides passent par une chaîne de préparation [Cisaillage, broyage, déferrailage, criblage]. Un apport de sciure de bois est nécessaire pour la fabrication du RSC. Des

analyses sont pratiquées en cours de préparation.

Lorsque les caractéristiques du produit final sont conformes aux exigences, le RSC est stocké sous un bâtiment couvert en attente de son évacuation vers des centres d'élimination ou valorisation autorisés.



Les autres produits

Il s'agit essentiellement de la **ferraille** récupérée au cours des process qui est destinée à une valorisation matière via la filière des «recyclacier-emballages ».



Combustible liquide et eaux souillées

Le combustible liquide est appelée RPC, abréviation de Résidu Pâteux Combustible.

Après sélection par le laboratoire, les déchets liquides sont déposés dans des bacs de préparation mis en agitation. Des analyses sont effectuées lors de la phase de préparation.



Lorsque les caractéristiques du produit final sont conformes aux exigences, le RPC et les eaux souillées sont stockés dans des cuves dans l'attente d'être acheminé vers des centres d'élimination ou de valorisation autorisés.





Procédure de prise en charge

La prise en charge des déchets sur le centre ARF de SAINT REMY DU NORD obéit à Une procédure stricte.

Cette procédure permet de vérifier leur compatibilité avec les critères de l'arrêté préfectoral régissant l'activité du site de SAINT REMY DU NORD.

Elle garantit également la traçabilité des déchets industriels admis sur le centre.

Chaque chargement entrant sur le site est contrôlé.

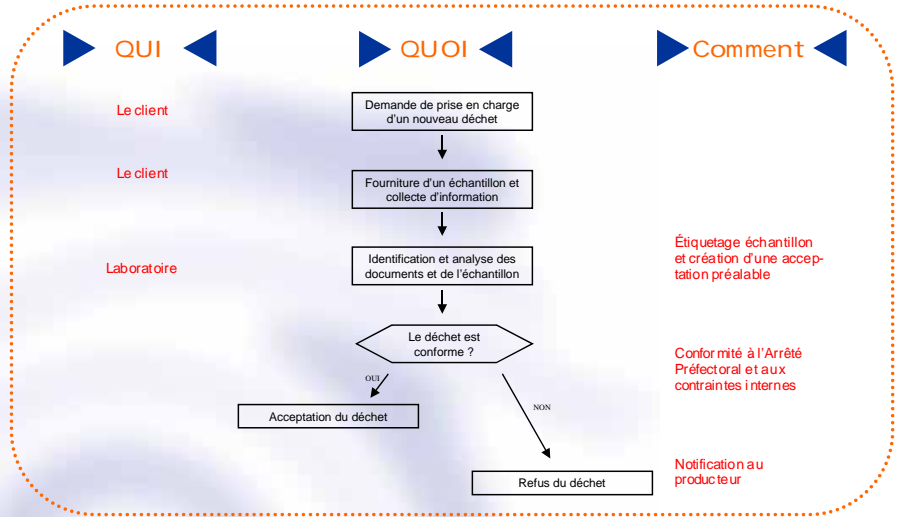
Les déchets admis en pré-traitement doivent respecter, les caractéristiques suivantes :

- Cl < 10%
- Pb + Zn + Sn < 1%
- Cd + As + Hg + Cr + Ni + Tl < 0.1%
- Soufre < 3%
- PCB < 50 ppm
- Liquide inflammable au sens de la rubrique 1430 à l'exception des liquides extrêmement inflammables.

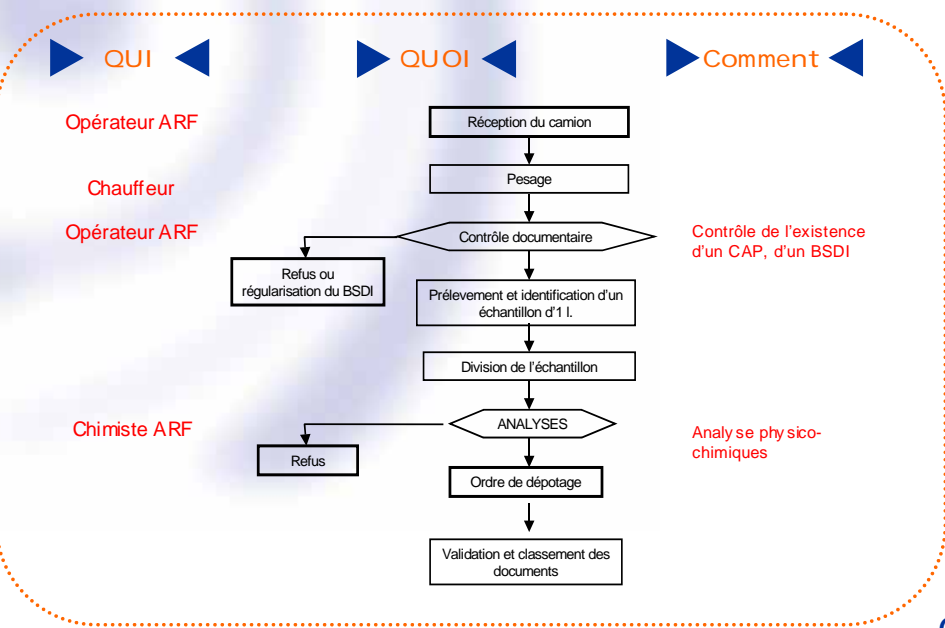
Les déchet admis en transit-regroupement doivent avoir des caractéristiques telles qu'ils puissent être dirigés directement vers un centre d'élimination autorisé. Ils devront donc avoir des caractéristiques compatibles avec les filières d'élimination auxquelles ils sont destinés.



Acceptation préalable



Contrôle à réception



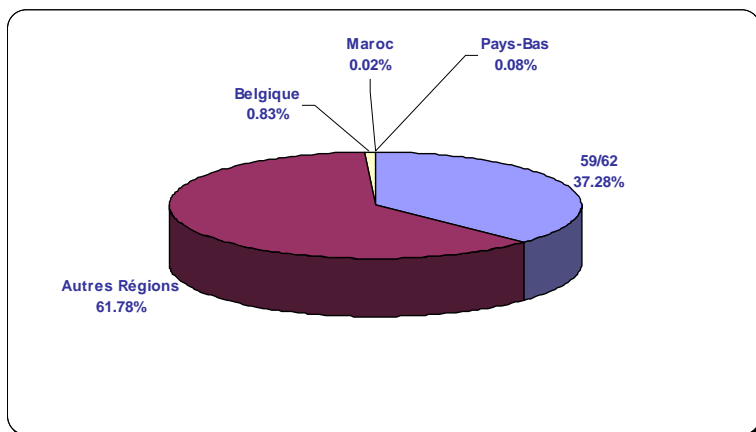
Quantité et origine des déchets

La quantité de déchets réceptionnés en 2007 est de **64 098 T 073**.

Le tableau ci-dessous donne la répartition de ce tonnage en fonction de l'origine géographique de ces déchets en faisant la distinction entre :

- La région Nord Pas-de-Calais,
- Les autres régions de France,
- L'étranger.

	Tonnes
59/62	23893.6623
Autres Régions	39601.352
Belgique	535.04
Pays-Bas	53.36
Maroc	14.66



Bilan des produits réceptionnés



Prétraitement :

Il s'agit des déchets orientés en priorité vers les filières de valorisation énergétique via le process de fabrication de combustibles liquides et solides de substitution d'ARF.

En 2007, la quantité réceptionnée est de **61 115 T 633**.



Bilan des matières premières consommables :

La réalisation de certaines opérations de prétraitement ou de fabrications de combustibles de substitution nécessitent l'utilisation de matières premières consommables comme :

- La sciure : 4921 T 95
- La soude et de l'acide : 47 T 865

Regroupement - transit :

Il s'agit des déchets particuliers nécessitant une filière de traitement spécifique.

En 2007, la quantité réceptionnée est de **2 982 T 44**.



Bilan des produits sortants



Produits valorisables en sous-matières :

Il s'agit de produit comme les palettes, les particules métalliques (emballage métallique broyés), les cartons dont les caractéristiques physiques et chimiques permettent la réutilisation directe ou le recyclage induit.

Il se répartisse de la manière suivante pour un total de **5 397 T 63**.

DIB	353.39
Ferraille	4 074.70
Cages métal	68.50
Palettes	901.04

Produits éliminés en centre de traitement :

Cette rubrique reprend les produits entrés en regroupement et certains résidus ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation énergétique ou matière.

Ce type de déchet est envoyé vers des centres de traitement spécialisés et des incinérateurs :

- GEREP à MITRY MORY
- TREDI à SALAISE, HOMBOURG et STRASBOURG
- SEDIBEX à SANDOUVILLE
- TRIADIS à ROUEN
- INDAVER à ANVERS...

En 2007, la quantité de déchets éliminés dans ces centres de traitement est de **16 323 T 37**.

Produits en valorisation énergétique ou matières :



Les produits destinés à la valorisation énergétique ou matières sont les combustibles et les minéraux de substitution solides ou liquides élaborés par ARF sur son centre de SAINT REMY DU NORD.

Ils sont utilisés notamment par les cimenteries :

- Cimenteries HOLCIM à LUMBRES, DANNES, HEMING, ALTKIRCH
- Site ARF de VENDEUIL ;
- Usine DEM à Chauny.

En 2007, la quantité valorisée est de **44 501 T 55**.

Produits éliminés en centre d'enfouissement technique :

Le tonnage de déchets envoyés en centre d'enfouissement technique est de **873 T 56**.

La différence entre le tonnage entrant et le tonnage sortant s'explique par des effets de stock.



Surveillance des rejets aqueux

ARF procède à des contrôles afin de surveiller les rejets aqueux en milieu naturel du site de SAINT REMY DU NORD.

Eau de rejets :

L'analyse des eaux de rejets a été effectuée à la demande de ARF le 15/11/2007 et confiée à un laboratoire extérieur.

PHYSICO-CHIMIQUE	Unité	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Limite autorisée
Matières en suspension totales	mg/l	37	39	55	30
Demande chimique en oxygène	mg O ² /l	156	220	285	200
DBO5	mg O ² /l	32	63	80	30
Azote total Kjeldahl [N]	mg/l	5.5	5	4.3	10
Nitrates [en N]	mg/l	0.2	< 0.1	< 0.50	
Nitrites [en N]	mg/l	0.05	< 0.01	0.16	
Azote global [N]	mg/l	5.8	5	NM	10
Hydrocarbures totaux	mg/l	4.6	3.9	3.5	10

METAUX LOURDS	Unité	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Limite autorisée
Plomb	ug/l	40	0.02	0.08	Somme métaux lourds < à 10 000
Zinc	ug/l	490	1.1	1.0	
Etain	ug/l	< 5		< 0.50	
Cadmium	ug/l	1	< 0.001	< 0.005	
Arsenic	ug/l	< 2	< 0.002	< 5	
Mercure	ug/l	< 1	0.002	0.3	
Chrome	ug/l	32	0.014	< 0.05	
Cobalt	ug/l	9	0.01	17	
Nickel	ug/l	13	0.034	< 0.05	

Les valeurs limites autorisées sont fixées par l'arrêté préfectoral du 16/05/1997 qui précisent les conditions de fonctionnement du centre de SAINT REMY DU NORD.

La DRIRE a procédé à un contrôle inopiné le 11/12/2007 via le Laboratoire SOCOR.

PHYSICO-CHIMIQUE	Unité	11/12/2007	Limite autorisée
Matières en suspension totales	mg/l	41	30
Demande chimique en oxygène	mg O ² /l	260	200
DBO5	mg O ² /l	52	30
Azote global [N]	mg/l	6.47	10
Hydrocarbures totaux	mg/l	5.2	10

METAUX LOURDS	Unité	11/12/2007	Limite autorisée
Chrome VI	ug/l	0.009	10
Aluminium	ug/l	0.39	
Arsenic	ug/l	< 0.001	
Cadmium	ug/l	0.001	
Chrome total	ug/l	0.023	
Cuivre	ug/l	0.18	
Etain	ug/l	0.039	
Fer	ug/l	13	
Manganèse	ug/l	0.11	
Mercure	ug/l	< 0.0005	
Métaux totaux : Al+As+Cd+Cr+Cr6+Cu+Sn+Fe+ Mn+Hg	ug/l	13.74	

Un système de traitement pilote a été mis en place en décembre 2007 de manière à baisser la DCO / DBO5 en sortie de bassin.



Eau de piézomètre :

Le réseau de piézomètre est composé de 3 piézomètres situés en amont et en aval.

Analyse du 04/04/2007				
PHYSICO-CHIMIQUE	Unité	PZ Amont	PZ Aval 1	PZ Aval 2
Ph	mg/l	6.9	6.95	6.35
Conductivité	uS/Cm	783	589	685
Azote total Kjeldahl [N]	mg O ² /l	< 0.5	2.1	3.6
Ammonium	mg/l	< 0.05	0.92	1.4
Hydrocarbures totaux	ug/l	< 100	< 100	< 100
METAUX LOURDS	Unité	PZ Amont	PZ Aval 1	PZ Aval 2
Plomb	ug/l	< 5	< 5	< 5
Cadmium	ug/l	< 1	< 1	< 1
Arsenic	ug/l	< 5	< 5	< 5
Chrome	ug/l	< 5	< 5	< 5
Nickel	ug/l	< 5	< 5	< 5

Analyse du 15/11/2007				
PHYSICO-CHIMIQUE	Unité	PZ Amont	PZ Aval 1	PZ Aval 2
Ph	mg/l	6.85	6.15	6.8
Conductivité	uS/Cm	790	634	588
Azote total Kjeldahl [N]	mg O ² /l	< 0.5	3.3	18
Ammonium	mg/l	< 0.05	1.6	0.66
Hydrocarbures totaux	ug/l	< 100	< 100	< 100
METAUX LOURDS	Unité	PZ Amont	PZ Aval 1	PZ Aval 2
Plomb	ug/l	< 5	< 5	< 5
Cadmium	ug/l	< 1	< 1	< 1
Arsenic	ug/l	< 5	< 5	< 5
Chrome	ug/l	< 5	< 5	< 5
Nickel	ug/l	< 5	< 5	< 5

Décisions individuelles

Aucune décision individuelle n'a été prise à l'encontre de la société ARF pour sa plateforme de Saint Rémy du Nord.

Incidents

Un incendie s'est déclaré lors de l'opération de cisailage de particules métalliques le 15/11/2007 vers 16h30.

L'incendie a été rapidement maîtrisé par les moyens internes. La benne concernée a été couverte de sable et sortie du bâtiment pour être stockée sur le parking.

Vers 17h30, il a été constaté à nouveau un dégagement de fumées important pour cette même benne. Une nouvelle couche de sable a été mise en place pour mettre fin à cette situation.

Vers 18h30, les pompiers se sont présentés sur le site mais l'incendie était déjà éteint.

La présence de pâte d'aluminium dans les particules métalliques est, sans doute à l'origine de cet incident. Lors du déplacement de la benne, la 1ère couche de sable a du bouger provoquant un appel d'air et une reprise progressive de la combustion. La benne ayant été isolée, le dégagement de fumées n'a pas été constaté immédiatement.

En conséquence, le mode opératoire d'intervention lors d'un incendie sur benne a été modifié. Une surveillance spécifique et accrue sera opérée suite à l'extinction.



Siège social
ARF

22 rue Jean Messenger
BP 40137 - SAINT REMY DU NORD
59618 MAUBEUGE CEDEX

☎ 03 27 63 60 60

📠 03 27 66 30 54

✉ arf@arf.fr



Découvrez notre
nouveau **site Internet**

[www.arf.fr]

le salon permanent de nos activités

